



**Zurich et Paris, 20 mars 2015**

Les conseils d'administration d'Holcim et de Lafarge annoncent qu'ils ont conclu un accord sur les termes révisés du projet de fusion entre égaux des deux sociétés.

Les parties se sont mises d'accord sur une nouvelle parité d'échange sur la base de 9 actions Holcim pour 10 actions Lafarge.

Un nouveau Directeur général du futur groupe, proposé par le conseil de Lafarge et accepté par le conseil de Holcim, prendra ses fonctions à la finalisation de l'opération. La nomination du Directeur général sera communiquée ultérieurement et au plus tard au dépôt de l'offre publique aux actionnaires de Lafarge. Wolfgang Reitzle et Bruno Lafont seront Coprésidents non exécutifs du conseil d'administration. Les deux Coprésidents travailleront conjointement à faire de cette fusion un succès. Beat Hess sera Vice-Président du conseil.

Les résolutions nécessaires à la mise en œuvre de la fusion seront présentées lors d'une assemblée générale des actionnaires d'Holcim autour du 7 mai 2015.

Lafarge et Holcim ont convenu que, sous réserve de l'approbation des actionnaires, le nouveau groupe annoncera après la finalisation de l'opération un dividende payable en actions, de 1 nouvelle action LafargeHolcim pour 20 actions détenues.

Avec ce nouvel accord, le projet de rapprocher Lafarge et Holcim pour créer le groupe à l'avant-garde de son industrie a franchi une étape importante. Les deux sociétés continuent à travailler intensément sur la préparation de la finalisation de la transaction et d'une intégration post fusion réussie.

Wolfgang Reitzle, Président d'Holcim, a déclaré : *« Je suis très content que nous puissions maintenant mettre en œuvre notre projet de créer un leader global des matériaux de construction vraiment unique. Bruno Lafont et moi-même travaillerons étroitement ensemble pour assurer que le potentiel de création de valeur de cette fusion soit réalisé pour le bénéfice de tous les actionnaires. Je tiens à souligner la contribution exceptionnelle de Bruno jusqu'à aujourd'hui et je suis extrêmement confiant en notre capacité à travailler ensemble au sein du nouveau conseil d'administration. »*

Bruno Lafont, Président-Directeur général de Lafarge, a déclaré : *« Nous créons un nouveau leader de l'industrie des matériaux de construction tourné vers ses clients et l'innovation. Le nouveau groupe réunira les meilleures équipes du secteur combinant les forces de nos deux groupes. Nous créons un nouveau business model avec une capacité exceptionnelle de génération de cash flow et une moindre intensité capitalistique. »*

Certains actionnaires clés ont confirmé leur soutien aux termes révisés de la fusion. Les deux groupes anticipent une finalisation de la transaction en juillet 2015.

## A propos de Holcim

Holcim est un leader mondial de la fabrication et de la distribution de ciment et de granulats (pierre broyée, gravier et sable) ainsi que dans d'autres activités, telles que le béton prêt à l'emploi, l'asphalte et les services afférents. Le groupe détient des participations majoritaires et minoritaires dans quelque 70 pays sur tous les continents.

Plus d'information sur [www.holcim.com](http://www.holcim.com)

## A propos de Lafarge

Leader mondial des matériaux de construction, Lafarge a réalisé un chiffre d'affaires de 12,8 milliards d'euros en 2014, avec une présence dans 61 pays et 63 000 collaborateurs. Acteur majeur dans ses activités Ciment, Granulats & Bétons, il contribue à la construction des villes dans le monde entier avec des solutions innovantes pour les rendre plus accueillantes, plus compactes, plus durables, plus belles et mieux connectées. Doté du premier centre de recherche au monde sur les matériaux de construction, Lafarge place l'innovation au cœur de ses préoccupations, au service de la construction durable et de la créativité architecturale.

Des informations plus complètes sur Lafarge peuvent être obtenues sur son site internet : [www.lafarge.com](http://www.lafarge.com)

### LAFARGE CONTACTS PRESSE

#### Lafarge

Christel des Royeries: +33 (0)1 44 34 19 47  
[Christel.desroyeries@lafarge.com](mailto:Christel.desroyeries@lafarge.com)

Sabine Wacquez: +33 (0)1 44 34 96 83  
[Sabine.wacquez@lafarge.com](mailto:Sabine.wacquez@lafarge.com)

Mélanie Coviaux: +33 (0)1 44 34 18 18  
[Melanie.coviaux@lafarge.com](mailto:Melanie.coviaux@lafarge.com)

Elodie Woillez: +33 (0)1 44 34 11 70  
[Elodie.woillez@lafarge.com](mailto:Elodie.woillez@lafarge.com)

### HOLCIM CONTACTS PRESSE

#### Holcim

Markus Jaggi: +41(0)58 858 87 16  
[markus.jaggi@holcim.com](mailto:markus.jaggi@holcim.com)

Peter Stopfer: +41(0)58 858 82 65  
[peter.stopfer@holcim.com](mailto:peter.stopfer@holcim.com)

Eike Christian Meuter: +41(0)58 858 87 11  
[eikechristian.meuter@holcim.com](mailto:eikechristian.meuter@holcim.com)

### LAFARGE RELATIONS INVESTISSEURS

#### Lafarge

Stéphanie Billet: +33 (0)1 44 34 93 71  
[Stephanie.billet@lafarge.com](mailto:Stephanie.billet@lafarge.com)

Michael Bennett: +33 (0)1 44 34 11 51  
[Michael.bennett@lafarge.com](mailto:Michael.bennett@lafarge.com)

Laurence Le Gouguec: +33 (0)1 44 34 94 59  
[Laurence.legouguec@lafarge.com](mailto:Laurence.legouguec@lafarge.com)

### HOLCIM RELATIONS INVESTISSEURS

#### Holcim

Michel Gerber: +41(0)58 858 86 63  
[michel.gerber@holcim.com](mailto:michel.gerber@holcim.com)

Swetlana Iodko: +41(0)58 858 87 46  
[swetlana.iodko@holcim.com](mailto:swetlana.iodko@holcim.com)

### **Information importante**

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour la vente ou l'échange d'actions Lafarge ou une offre de vente ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour l'acquisition ou l'échange d'actions Holcim et ne constitue ni un prospectus d'émission au sens de l'art. 652 a ou de l'article 1156 du Code suisse des obligations, ni un prospectus de cotation au sens du règlement de cotation du SIX Swiss Exchange. Les investisseurs doivent se fier à leur propre jugement en ce qui concerne Holcim et ses titres, et notamment les avantages et les risques qui en résultent. Aucune information contenue dans ce document n'est ou ne doit être interprétée comme une promesse ou une garantie quant à la performance future de Lafarge ou Holcim.

Conformément au droit français, la documentation relative à l'offre publique d'échange qui, si elle est déposée, comportera les termes et conditions de l'offre publique d'échange et le prospectus d'admission aux négociations des actions Holcim sur le marché Euronext Paris, seront soumis à l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance, dès qu'ils seront disponibles, du prospectus d'offre publique d'échange, du document d'admission aux négociations des actions Holcim et des autres documents d'information, ainsi que de tout avenant ou ajout à ces documents relatifs à l'opération à laquelle il est fait référence dans le présent communiqué dans la mesure où ceux-ci contiendront des informations importantes sur Lafarge, Holcim, les opérations proposées ainsi que d'autres sujets connexes.

L'opération est notamment soumise à la signature de la documentation définitive et l'obtention des autorisations réglementaires usuelles et autres autorisations nécessaires. L'offre publique d'échange ne sera déposée qu'après la réalisation de ces conditions.

Ce communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales.

Ce communiqué ne constitue ni une offre, ni une sollicitation en vue de l'achat ou de l'acquisition par tout autre moyen de titres aux Etats-Unis. Aucun titre ne peut être offert ou vendu aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act de 1933 (le « Securities Act »). Les actions Holcim mentionnées dans ce communiqué n'ont et ne feront pas l'objet d'un enregistrement en application du Securities Act. L'offre publique d'échange ne sera pas ouverte au public aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction autre que la France dans laquelle son ouverture fait l'objet de restrictions légales.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer.